

# REVUE D'ALSACE

tome 118, fascicule 596

Publié avec le concours du Conseil Régional d'Alsace  
et des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

## LES SERMENTS DE STRASBOURG

Christian WILSDORF

*La Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace et la Revue d'Alsace tiennent à s'associer à la commémoration des Serments de Strasbourg. Cet événement, d'une grande portée symbolique, montre bien la place de notre région au coeur même de l'Europe. C'est pourquoi nous avons demandé à M. Wilsdorf, Directeur honoraire des Services d'archives du Haut-Rhin et grand spécialiste de l'histoire du haut Moyen Age, d'en retracer les circonstances. Les aspects philologiques des serments ont été analysés par Béatrice Weis dans un article du Bulletin de la Société d'histoire du Val de Lièpvre.*

La dislocation de l'immense Empire carolingien – il allait de l'Elbe jusqu'à l'Ebre, de la mer du Nord jusqu'à l'Adriatique et à la mer Tyrrhénienne, des plaines de Pannonie jusqu'au golfe de Gascogne – passa par un certain nombre de péripéties dont deux eurent l'Alsace pour théâtre<sup>1</sup> : Louis le Pieux se livrant à ses fils au Champ du Mensonge près de Sigolsheim en 833, et les Serments de Strasbourg en 842. C'est ce second événement<sup>2</sup>, dont 1992 a vu le 1150<sup>e</sup> anniversaire, qui sera évoqué ici<sup>3</sup>.

---

1) Pour ces événements voir surtout DÜMMLER (E.), *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. I, Ludwig der Deutsche, *Jahrbücher der deutschen Geschichte*, Berlin, 1862, p. 59-193 et, pour ce qui est de l'Alsace, BÜTTNER (H.), *Geschichte des Elsass*, t. I, herausgegeben von Tr. ENDEMANN, Sigmaringen, 1991, p. 127-130.

2) Le récit le plus détaillé de cet événement est fourni par le contemporain Nithard dans ses *Historiarum Libri III*, éd. par E. MÜLLER, *Monumenta Germaniae, Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, Hanovre-Leipzig, 1907, p. 35-37 ; on en trouve une bonne traduction en allemand, accompagnée des textes des serments, dans MÜLLER (E.), *Nithards vier Bücher Geschichten, Die Geschichtsschreiber der deutschen Vorzeit*, t. XX, Leipzig, 1913, p. 53-54, et une bonne traduction française, avec les textes également, dans NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, éditée et traduite par Ph. LAUER, Paris 1926, p. 101-109. Cette dernière traduction est reproduite par DOLLINGER (Ph.), *Documents de l'histoire de l'Alsace*, Paris, 1972, p. 71-74.

3) Pour une étude plus poussée cf. BECKER (S.), *Untersuchungen zur Redaktion der Strassburger Eide*, Berne-Francfort, 1972, qui comporte une part d'hypothèse, et l'important article de Mlle Béatrice WEIS, «Les Serments de Strasbourg de 842», *Société d'histoire du Val de Lièpvre*, cahier 14, 1989, p. 85-96, où l'on trouvera un résumé du livre de S. Becker ainsi que la bibliographie récente du sujet. Précisons que les opinions sur les langues des serments sont divergentes, ainsi qu'en témoigne une bibliographie «diluviale» (cf. BANNIARD (Michel), *Francia*, t. 13, 1985, p. 599).

Pour le comprendre, il faut remonter à la mort de l'empereur Louis le Pieux le 20 juin 840. La disparition du fils de Charlemagne n'avait pas supprimé les perpétuelles dissensions familiales, de caractère privé à première vue, mais dont l'aspect politique apparaît si l'on songe à l'extrême difficulté qu'il y avait pour un souverain unique à gouverner un aussi vaste ensemble de pays très divers. Inconscient de cette donnée, l'aîné des trois fils laissés par le défunt, Lothaire, qui du vivant de son père avait déjà porté temporairement le titre d'empereur, prétendit exercer l'autorité impériale dans sa plénitude, soutenu par tous ceux qui croyaient en l'Empire romain d'Occident restauré par Charlemagne. Mais ses deux frères, Louis qui était roi de Bavière et souhaitait vivement étendre sa domination sur l'ensemble des pays d'Outre-Rhin, et Charles qui était roi dans le nord-ouest de l'ancienne Gaule et devait, selon un partage conclu l'année précédente, recevoir à la mort de son père les pays situés à l'ouest du Rhône, de la Saône et de la Meuse, refusèrent de se soumettre à leur aîné, ce qui les amena à se rapprocher. Jusqu'alors, ils avaient été des frères ennemis pour des raisons d'héritage : à la différence de Lothaire et de Louis, Charles était un fils de la belle Judith, la seconde épouse de Louis le Pieux, et toute dotation de Charles se faisait au détriment des fils issus du premier mariage. L'attitude de Lothaire les réconcilia et une guerre fratricide s'engagea. Chacun leva une armée, celles des deux cadets se réunirent et Charles et Louis purent remporter le 25 juin 841 entre Auxerre et Nevers, à Fontenoy-en-Puisaye<sup>4</sup>, une sanglante victoire. Cependant, les vainqueurs n'en profitèrent pas et repartirent ensuite chacun de son côté. Le vaincu put ainsi poursuivre la lutte qu'il mena essentiellement contre Charles. Placé dans une situation assez difficile, celui-ci comprit que seule une alliance très étroite avec Louis aurait raison de l'obstination de Lothaire et il adressa, en automne 841, plusieurs demandes d'aide à son demi-frère. Louis qui était maintenant le maître à l'est du Rhin sauf en Saxe et en Frise se déclara d'accord, réunit une forte armée et traversa le fleuve tandis que Charles, venant à marche forcée de l'ouest, passait le col de Saverne avec ses troupes. Les deux armées opérèrent leur jonction devant Strasbourg. Les forces de Lothaire avaient évacué la rive gauche du fleuve. Il s'agissait maintenant de conclure un pacte solennel. Ceci était d'autant plus nécessaire que bien des combattants se souvenaient de l'ancienne hostilité de leurs souverains, et aussi des multiples volte-face politiques des douze dernières années. Or, sans une parfaite cohésion, le succès militaire de Charles et de Louis et la réalisation de leurs ambitions politiques et territoriales restaient incertains. Les deux souverains auxquels on ne saurait dénier une vive intelligence en étaient conscients. Par ailleurs, Charles avait dans son entourage son cousin Nithard, un petit-fils de Charlemagne également, homme fort doué intellectuellement qui a pu l'aider et qui a eu le mérite de léguer fidèlement à la postérité le récit des faits, avec le texte intégral des paroles officielles échangées lors du pacte.

---

4) Fontenoy, département de l'Yonne, arrondissement d'Auxerre.

## LES SERMENTS DE STRASBOURG

Pour cette cérémonie, les deux rois choisirent tout naturellement Strasbourg. C'est là – sans doute à l'extérieur des murailles car la ville ne devait pas offrir de place publique susceptible de contenir plusieurs milliers de personnes – que furent accomplies, le 14 février 842, les formalités sans lesquelles cette alliance risquait de rester éphémère et fragile. Les souverains haranguèrent, chacun à son tour, la foule qui était réunie là et devait comprendre non seulement les deux armées mais aussi de nombreux Strasbourgeois curieux d'assister à une telle manifestation. Ce fut Louis qui commença parce qu'il était le plus âgé (il avait environ trente-cinq ans). Il parla en vieux-haut-allemand, c'est-à-dire dans la langue utilisée dans la plus grande partie de la Germanie d'alors, tandis que Charles, qui avait dix-huit ans, tint les mêmes propos mais en la langue romane que parlaient alors les futurs « Français » – si l'on peut déjà employer ce mot anachronique au IX<sup>e</sup> siècle – qui habitaient l'ancienne Gaule. De la sorte tous les assistants, quelle que fût leur origine, étaient mis directement au courant par les rois eux-mêmes des causes de la guerre et de ses buts. Ils étaient aussi témoins de l'unité de vue affichée par ces derniers qui leur exposaient que Lothaire les avait persécutés et avait voulu les supprimer. Comme la paix que réclamaient les liens fraternels et la foi chrétienne n'avait pu être faite, Louis et Charles s'en étaient remis au jugement de Dieu et la décision divine s'était manifestée par leur victoire (à Fontenoy-en-Puisaye). Par pitié ils avaient épargné les vaincus, mais Lothaire ne voulut pas reconnaître la volonté de Dieu et accorder à chacun d'eux son droit. Il poursuivait la lutte armée et détruisait le peuple par incendies, vols et meurtres. Ainsi contraints par la nécessité, ils se sont donc unis contre Lothaire et pour que leurs hommes ne doutent pas plus longtemps de la constance de leur fidélité réciproque et de la solidité de leurs sentiments fraternels, ils annoncent qu'ils vont se jurer réciproquement de s'aider contre Lothaire, avec exclusion de paix séparée.

Là-dessus Louis puis Charles prêtèrent leur serment. L'affaire avait été bien mise au point : Louis parla cette fois-ci en roman, de façon que les guerriers de Charles le comprennent et aient confiance en lui, et Charles prononça les mêmes paroles mais en vieux-haut-allemand, ceci à l'intention des troupes de Louis. Après les souverains, ce furent les principaux personnages qui, au nom de tous leurs guerriers, prêtèrent, eux aussi, un serment qui pour l'armée de Louis était en tudesque et pour l'armée de Charles en roman.

Voici les deux serments<sup>5</sup>, dans leur teneur romane (cette langue romane est l'ancêtre lointain du français actuel) et tudesque (le vieux-haut-allemand, ancêtre lointain de l'allemand actuel), avec leur traduction en français et, pour ce qui est des textes tudesques, également en allemand d'aujourd'hui.

5) J'adopte sauf pour trois mots le texte établi par MÜLLER (E.), *Nithards vier Bücher Geschichten*, p. 53-54. Il faut savoir qu'on ne connaît l'ouvrage de Nithard que par une copie valable, du X<sup>e</sup> siècle, conservée à Paris à la Bibliothèque nationale sous la cote «manuscrit latin 9768» ; or celle-ci contient quelques erreurs, commises par un copiste, que les éditeurs se sont efforcés de corriger. On trouvera dans l'étude de B. Weis, p. 88-90 et 92, des reproductions photographiques des feuillets portant ces textes. Une autre copie, du XV<sup>e</sup> siècle, n'apporte rien pour la connaissance des Serments.

## Serment de Louis

Texte roman

*«Pro Deo amur et pro Christiano populo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altresi fazet ; et ab Ludher nul plaid numquam prindrai, qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit.*

Traduction française

Pour l'amour de Dieu et pour la sauvegarde du peuple chrétien et notre sauvegarde commune, à partir de ce jour, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles, que voici, de mon aide et en chaque chose comme on doit, conformément au droit, soutenir son frère. A condition qu'il en fasse autant pour moi. Et avec Lothaire je ne passerai jamais aucun accord qui, par ma volonté, serait cause de dommage pour mon frère Charles que voici.

## Serment de Charles

Texte tudesque

*In Godes minna ind in thes Christianes folches ind unser bedhero gealtnissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got gewizec ind mahd furgibit, so haldih tesan minan bruodher, soso man mit rehtu sinan bruodher scal, in thiû, thaz er mig sosoma duo ; indî mit Ludheren in nohheintu thing ne gegango the minan willon imo ce scadhen werdhen.*

Traduction française

Pour l'amour de Dieu et pour la conservation du peuple chrétien et de nous deux, à partir de ce jour, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère que voici, comme on doit, conformément au droit, soutenir son frère. A condition qu'il fasse autant pour moi. Et avec Lothaire je ne passerai aucun accord qui, par ma volonté, puisse lui nuire.

Traduction allemande

In Liebe zu Gott und zu des christlichen Volks und unser beider Heile will ich von diesem Tag an, soweit mir Gott Wissen und Macht gibt, diesen meinen Bruder unterstützen, wie man mit Recht seinen Bruder unterstützen soll, unter der Bedingung, dass er mir Gleiches tue. Und mit Lothar will ich keinen Vergleich eingehen, der mit meinem Willen jenem schaden würde.

## LES SERMENTS DE STRASBOURG

### Serment des guerriers de Charles

Texte roman

*Si Lodhuvigs sacrament, quae son fradre Karlo jurat, conservat et Karlus meos sendra de suo part non los tanit, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls, cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuwig nun li iu er.*

Traduction française

Si Louis tient le serment qu'il a juré à son frère Charles et que Charles, mon seigneur, de son côté, enfreint le sien, au cas où je ne pourrais l'en détourner, je ne lui prêterai aucun appui contre Louis, ni moi, ni nul que je pourrais en détourner.

### Serment des guerriers de Louis

Traduction française

Si Charles tient le serment qu'il a juré à son frère Louis et que Louis, mon seigneur, enfreint celui qu'il a juré, au cas où je ne pourrais l'en détourner, je ne dois lui prêter aucune aide contre Charles, ni moi ni nul que je pourrais en détourner.

Texte tudesque

*Oba Karl then eid, then er sinemo bruoðher Ludhuwige gesvor, geleistit indi Ludhuwig min herro, then er imo gesvor, forbrihchit, ob ih inan es irwenden ne mag, noh ih noh thero nohhein, then ih es irwenden mag, widhar Karle imo ce follusti ne wirdhit.*

Traduction allemande

Wenn Karl den Eid, den er seinem Bruder Ludwig schwur, hält und Ludwig, mein Herr, den seinen bricht, so soll, wenn ich ihn davon nicht abbringen vermag, weder ich noch irgendeiner, den ich daran hindern kann, gegen Karl ihm darin Hilfe leisten.

Immédiatement après la prestation des serments, un grand froid survint – n'oublions pas qu'on était au cœur de l'hiver – et la neige se mit à tomber. Charles et Louis ainsi que leurs armées ne s'attardèrent pas à Strasbourg et se dirigèrent vers Worms, le premier en longeant les Vosges avec une halte à Wissembourg, le second en longeant le Rhin.

Les précautions apportées à la conclusion du pacte furent pleinement récompensées. Lothaire fut acculé à traiter avec ses cadets, l'Empire fut partagé dix-huit mois plus tard par le célèbre traité de Verdun. L'Alsace fut alors comprise dans l'éphémère domination de Lothaire qui, allant de la mer du Nord à la Méditerranée, sépara durant quelques dizaines d'années la Francie occidentale (le royaume de Charles, futur royaume de France) et la Francie orientale (le royaume de Louis, futur royaume de Germanie ou d'Allemagne).

Les Serments de Strasbourg sont instructifs au plus haut degré à bien des égards. On se contentera de noter ici la participation du peuple, c'est-à-dire des guerriers – tout homme libre, sauf excuse valable, était mobilisable en pareille circonstance – à une grande décision politique, ainsi que l'utilisation des langues populaires, précisément pour conférer un caractère populaire à ce pacte. Ce recours à la langue parlée nous a valu les deux premiers vrais textes en langue romane et deux des plus anciens textes en langue allemande. On remarque que le recours à l'écrit s'est fait plus tôt pour l'ancien allemand que pour le roman parlé en Gaule, le décalage étant d'environ soixante-dix ans. La raison est simple : la langue romane des temps carolingiens est à mi-chemin entre le latin et le français et les hommes instruits parlant le roman recouraient tout naturellement, quand ils écrivaient, au latin qui pour eux était la seule langue correcte. Il en allait différemment dans les pays germaniques : si l'on voulait christianiser vraiment ces populations qui ne parlaient que leur langue, il fallait leur lire, dans certains cas leur donner à lire et à étudier, des textes écrits en haut-allemand ou en bas-allemand. C'est ainsi qu'on possède entre autres une sorte de catéchisme rédigé au monastère de Wissembourg vers l'an 800 et, dans un manuscrit de Murbach, une traduction interlinéaire allemande, rédigée au début du IX<sup>e</sup> siècle, des hymnes latines chantées par les moines bénédictins de Murbach.

Les lecteurs alsaciens des Serments de Strasbourg peuvent se poser deux questions : l'Alsace n'a-t-elle eu qu'un rôle passif dans leur rédaction ? Est-ce le fait du hasard qu'ils aient été prononcés à Strasbourg ? Les réponses sont aisées : certes, les serments ont été rédigés non par des Alsaciens mais par les deux rois et leur entourage, mais l'Alsace faisait partie du monde franc même si les paysans y parlaient le dialecte alémanique. Or le monde franc était bilingue jusqu'à l'éclatement de l'Empire de Charlemagne. Les Carolingiens et l'aristocratie qui gravitait autour d'eux parlaient à la fois le francique de leurs ancêtres, conquérants de la Gaule, et le roman qui, dans la plus grande partie de l'ancienne Gaule, était la langue d'aristocrates de lointaine origine gallo-romaine, et surtout du peuple. Pour ce qui est de la seconde question, on répondra qu'il ne s'agissait pas

## LES SERMENTS DE STRASBOURG

d'un pur hasard : l'Alsace, comme l'ensemble de la vallée du Rhin en général, était située au coeur de l'Empire et au carrefour de grandes routes, et, de plus, la nature l'avait dotée d'abondantes richesses économiques<sup>6</sup>. Par ailleurs, elle comptait de vastes domaines du fisc dont les ressources étaient à la disposition du souverain. Dans ces conditions, elle pouvait aisément héberger de nombreux guerriers avec leurs montures. Ceci explique pourquoi deux grands événements de l'époque se sont déroulés sur son sol. Quant à Strasbourg, on ajoutera que la ville était alors en pleine prospérité.

De cette journée historique du 14 février 842 dont Strasbourg fut le théâtre, les historiens ont, jusqu'à présent, surtout retenu la prestation des fameux serments. Il serait juste de mettre l'accent sur une autre composante, non moins digne d'intérêt : à ma connaissance, la harangue que Louis le Germanique, puis Charles le Chauve adressèrent à leurs troupes en ce même lieu, est le plus ancien discours politique du Moyen Age dont le texte authentique nous soit parvenu.

---

6) Sur la prospérité de l'Alsace, Strasbourg y compris, au temps de Louis le Pieux, il faut se reporter à une épître due au poète Ermold le Noir publiée et traduite par E. FARAL, *Ermold le Noir, poème sur Louis le Pieux et Epîtres au roi Pépin*, Paris, 1932, p. 207-215, et dont la traduction a été reprise dans DOLLINGER (Ph.), *Documents de l'histoire de l'Alsace*, p. 75-78.